

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD

du 25 JUILLET 2022 à 19 h 30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. M. SOLFOROSI, Adjoints au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Claude LAMBERT, Jean-Pierre KLEIN, M. Florent PATIN, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Mme Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI), M. Gilles BRIENS, M. Frédéric VIENOT (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) M. J-P PILLON (pouvoir donné à Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE)

Secrétaire de séance : Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE

Date de la convocation : 28 juin 2022

Date de l'affichage : 28 juin 2022

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 4 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire fait un appel au silence par deux fois pour le public particulièrement bruyant et précise que la prochaine injonction de sa part se traduirait par l'évacuation de la salle et par la poursuite du Conseil Municipal à huis clos.

<p>I – Adoption des règlements administratif et intérieur des services périscolaires (cantine et garderie) (Délibérations n°D2022_026, 027 et 028)</p>

Mme E. CARGNELLI présente le règlement administratif et intérieur de la cantine scolaire. Après examen, le conseil décide à l'unanimité

- **D'ADOPTER**, les règlements intérieur et administratif de la Restauration Scolaire tels qu'annexés à la présente délibération, qui seront applicables dès le 1^{er} septembre 2022 ;
- **DE FIXER** le tarif du repas à 4,95 €.

Mme E. CARGNELLI présente le règlement administratif et intérieur de la garderie périscolaire.

Après examen, le conseil décide à l'unanimité

- **D'ADOPTER**, les règlements intérieur et administratif de la Garderie Périscolaire Municipale tels qu'annexés à la présente délibération, qui seront applicables dès le 1^{er} septembre 2022 ;

- **DE FIXER** le tarif de chaque période de garderie à 2,10 €, et d'instaurer des frais de gestion s'élevant à 15 € par famille et par an.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme E. CARGNELLI décide par : onze voix pour, zéro voix contre, zéro abstentions :

- **DE FIXER** le tarif de l'heure d'étude surveillée à 2.10 €.

Il est à noter que Madame Caroline PFLIEGER-LEGOUGE s'interroge sur l'interprétation de l'article concernant le PAIP. Elle demande à ce qu'il soit bien précisé que les agents municipaux seront en charge dans le cadre d'un PAIP d'administrer les traitements en lien avec ce dernier.

Mr Bernard Rey confirme ce point qui ne peut être modifié car les dossiers sont déjà imprimés.

Mme Caroline PFLIEGER LEGOUGE demande pourquoi les dossiers ne peuvent pas être envoyés par mail, Mme Claire Andrieux répond que l'année dernière trop de souci d'impression de mauvaise qualité ou illisible entraînent cette décision.

Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE précise que les augmentations de tarifs correspondent pour une famille de 2 enfants (cantine + 2 heures de garderie à un budget d'environ 73 euros/ an.

II – Modification du tableau des emplois communaux (Délibération n°D2022_029)

En raison de la réorganisation des services périscolaires, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Supprimer les 2 postes d'ATSEM de 34.26 h / semaine annualisé et de créer 2 postes d'ATSEM de 33.43 h / semaine annualisé (suppression du ménage et remplacement par des heures de surveillance en garderie)
- Créer d'un poste d'animateur périscolaire pour 35 h annualisé
- Supprimer un poste d'agent périscolaire de 19h40 / semaine annualisé
- Créer un poste de cantinière de 12h / semaine
- Pour le ménage de l'école : créer 2 postes d'agent technique de 11.89 h / semaine annualisé

Mr Florent Patin demande pourquoi ne pas externaliser le ménage, Mr Rey répond que des devis ont été faits, mais que ce service serait trop cher.

Mme Caroline Pflieger-Legouge demande comment se fera l'organisation à la rentrée si le poste d'animateur n'est pas pourvu.

Mr Rey répond qu'une organisation sera possible avec les agents déjà en place.

Ce recrutement pourrait aussi passé par une convention de mise à disposition via l'association Val Horizon

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

Prochain conseil municipal :

- Lundi 12 septembre 2022 à 19 h 30

Signatures :

Bernard REY, Maire

Secrétaire de séance